



## PROCES VERBAL DU 22 JUILLET 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 22 JUILLET 2021 à 18 heures 00, SALLE DE REUNION - AUZON COMMUNAUTE.

Nombre de conseillers communautaires : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 26

Date de convocation : 8 JUILLET 2021

### PRESENTS :

MESDAMES : MICHE/ ROURE / ENTRADAS/ COSTE / BALLAND/ THOREL/ PICHON

MESSIEURS : TREMOULLIERE/ LONJON/TARDY / FOURET/ / FAURE / CERES/ CHADUC/ PASTOUREL/ POINSON/ LEGROS/OLLAGNIER / COELHO/LEROUX/ CHAUVEL/RIBOULET/CHALIER

EXCUSES : MRS THONNAT, ROBERT, CLOUX, BONJEAN

MONSIEUR PILUDU DONNE POUVOIR A MONSIEUR LEGROS

MADAME CHAUMET DONNE POUVOIR A MONSIEUR FAURE

MADAME GUILLAUMIN DONNE POUVOIR A MONSIEUR CHALIER

Raymond FOURET est désigné secrétaire de séance

### APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2021

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire, approuve le procès-verbal du conseil communautaire en date du 17 JUIN 2021.**

### NOTIFICATION SUBVENTION PROGRAMME HABITER MIEUX

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le programme « Habiter Mieux » continue jusqu'au 31 décembre 2022. A ce titre AUZON COMMUNAUTE s'engage à verser une subvention de 500 euros. Le département de la Haute Loire doté de la compétence « Aide à la pierre » instruit les dossiers et appelle la participation de la Communauté de communes.

A ce titre, trois dossiers sont soumis au conseil communautaire :

- Dossier GUERIN – 43360 VERGONGHEON : Prime Habiter Mieux : 500 euros
- Dossier LEBRE – 43360 VERGONGHEON : Prime Habiter Mieux : 500 euros
- Dossier BARD – 43250 SAINTE FLORINE : Prime Habiter Mieux : 500 euros

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire notifie aux bénéficiaires les subventions comme énoncées ci-dessus et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

#### **PEDT – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

Monsieur FOURET, vice-président en charge de l'Enfance Jeunesse expose au conseil communautaire le projet de PEDT élaboré par les services et présenté aux directeurs d'école lors d'une réunion du 22 juin. 4 directrices d'écoles étaient présentes. Le projet de PEDT a eu l'assentiment de l'IEN et de l'Education Nationale. Le PEDT sera opérationnel dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le PEDT reprend les objectifs éducatifs suivants :

- Coordonner un réseau jeunesse
- Favoriser l'autonomisation et l'initiative des jeunes, établir leur place en tant que citoyen dès le plus jeune âge
- Mettre en oeuvre une politique de soutien à la parentalité
- Favoriser le vivre ensemble / citoyenneté / respect
- Prévention santé et addiction sous toutes ses formes.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve le PEDT et son application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Lors de la réunion avec les quelques directrices d'école présentes, le souhait de voir des interventions sportives sur le temps scolaire a été posé par les équipes enseignantes.

Le PEDT ne fait que formaliser une partie des actions déjà entreprises par AUZON COMMUNAUTE auprès des écoles de son territoire (interventions musicales en partenariat avec le SIEM, les heures du conte, le partenariat entre les écoles et les bibliothèques du réseau, les projets ponctuels...). La signature du PEDT permet entre autre l'octroi potentiel des subventions ciblées et des dérogations en terme de taux d'encadrement ....

#### **AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION EAC – 2021 / 2024**

Madame ENTRADAS vice-présidente en charge de la culture, présente au conseil communautaire la convention EAC et ses grands objectifs. Après hésitations et réflexions, la commission Culture valide le contenu de l'EAC et le propose au vote et demande l'autorisation à ce que le Président puisse signer la convention.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire valide le contenu de la convention EAC et ses objectifs et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

La convention EAC précise 3 grands axes thématiques :

- Donner à chaque jeune les moyens d'appréhender les arts et permettre le développement de leur esprit critique

- Favoriser le lien intergénérationnel de façon à établir un dialogue entre mémoires du passé et perspectives d'avenir

La communauté de communes s'engage à :

- Développer une politique favorisant l'éducation artistique et culturelle, formaliser ses actions envers les publics jeunes, et empêchés.
- Travailler avec les différents partenaires institutionnels et locaux, associations locales qualifiées
- Accompagner les acteurs locaux dans la mise en place et la réalisation d'actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle
- Déployer le budget **nécessaire** à la réalisation d'actions à rayonnement intercommunal
- Evaluer annuellement les actions menées et produire un bilan détaillé.

### **AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE ENGAGEMENT / CONVENTION INITIALISATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que les EPCI sont appelés à signer un contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'ETAT et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet.

Dans l'attente de l'élaboration du CRTE et pour marquer l'engagement des parties au contrat, les services de l'ETAT proposent la signature d'un Protocole d'Engagement / Convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve le contenu du Protocole d'Engagement / Convention d'initialisation du Contrat de relance et de transition écologique et autorise le Président à signer ce protocole ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

### **NOTIFICATION SUBVENTION AIDES EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – CAFE DES SIMPLES – AUZON**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la communauté de communes a été destinataire d'un dossier de demande de subvention au titre du fonds d'aide en faveur du commerce et de l'artisanat concernant la création d'un café – bar dans le village d'AUZON : le « Café des Simples ».

Montant de l'investissement : 11 344 euros HT.

REGION : 2268.00 euros

AUZON CO : 1134 euros HT.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire notifie au bénéficiaire la subvention comme énoncée ci-dessus et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

## **DEDOMMAGEMENT HEURES DE NUIT – SEJOUR**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de délibérer de nouveau sur le dédommagement des heures de nuit effectuées par les agents recrutés sur des emplois permanents (CDI – CDD – Stagiaires – Titulaires) dans le cadre des séjours. Ces heures peuvent faire l'objet d'une récupération ou d'un paiement en heures supplémentaires ou complémentaires.

Monsieur le Président propose une équivalence de 4 heures pour une nuit de 22 heures – 7 heures. Ces 4 heures peuvent faire l'objet d'une récupération ou d'un paiement au choix de l'agent.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve la proposition ci-dessus énoncée et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Il n'existe pas de réglementation en la matière dans le cadre des accueils de loisirs. L'organisation de séjours implique un investissement et une attention particulière des animateurs.

## **PERCEPTION CHEQUE – DISSOLUTION SAEML ENERGIES DU HAUT LIVRADOIS**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la dissolution de la SAEML ENERGIES DU HAUT LIVRADOIS. Cette dissolution donne lieu au remboursement d'une somme de 9665.00 euros correspondant au remboursement d'un apport en compte courant réalisé par AUZON COMMUNAUTE.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise la perception du chèque de 9665.00 euros correspondant au remboursement d'un apport en compte courant réalisé par AUZON COMMUNAUTE et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

## **OPERATION PNEU – COLLECTE – AGRICULTURE**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de l'opération « Pneu collecte » pilotée par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Brioude et Auzon communauté. A l'échelle de ce territoire, un tonnage de 435 serait à collecter pour un cout total estimé à 204 000 euros. Des recherches de financement sont en cours afin que le reste à charge pour l'agriculteur ne dépasse pas 50 euros la tonne.

Une participation de 1 euro par habitant est demandée à AUZON COMMUNAUTE ....La CC de BRIOUDE a déjà acté sa participation à 1 euros / habitant.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve la participation d'AUZON COMMUNAUTE à 1 euro / habitant et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Ce travail fera l'objet d'un dépôt de fiche LEADER : Un Village – Une exploitation – Dispositif expérimental pluriannuel.

La présentation de ce sujet donne lieu à rebondir sur la proposition de partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Mr CERES vice président chargé du dossier agricole rappelle les objectifs de ce partenariat notamment la transmission / cession d'exploitation sur les villages du haut du canton situés en zone de montagne selon trois premiers axes de travail :

- Photographie de l'âge des exploitants et leurs projets de transmission / cession – réactualisation des données 2017
- Travail sur le foncier – qualification des offres à reprendre
- Inciter par l'exemplarité

Des remarques ont été faites concernant :

- La mission initiale de la Chambre d'Agriculture
- Les pistes de diversification avec une recherche de valeur ajoutée pour des produits élaborés
- La complexité et la compétence à produire des produits transformés
- La méthanisation avec soutien à un projet d'une unité de production locale
- La gestion de l'eau par des dispositifs de stockage.

#### **DESIGNATION REPRESENTANT COMITE DE TERRITOIRE PTGE ALLIER AVAL**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le territoire du SAGE ALLIER AVAL est désigné comme territoire prioritaire pour la mise en place d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) – outil de gestion territorial pour prévenir les conflits d'usage. Ce projet nécessite la mise en place d'un comité de pilotage pour lequel AUZON COMMUNAUTE est sollicité pour la désignation d'un représentant si nous souhaitons en devenir membre.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire désigne :**

**Monsieur Dominique CERES : représentant titulaire et Monsieur Jean Luc CHAUVEL représentant suppléant et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Le président note la nécessité impérieuse d'être présent physiquement à ces réunions.

Un aparté a été faite par rapport au BEAL : une étude complémentaire est demandée suite aux remarques de la DDT. Cette étude amène une intervention d'un montant de 10 050.00 euros.

#### **NOTIFICATION AIDE A LA PREMIERE ECLAIRCIE DES PLANTATIONS RESINEUSES -**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire du dépôt d'un dossier de demande d'aide à la première éclaircie.

Dossier BAPT FABIEN – Commune de CHASSIGNOLES – Section AS 91 – Surface des travaux : 0.5325 ares => 106.50 euros.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire notifie au bénéficiaire une subvention d'un montant de 106.50 euros, et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

**Informations diverses :**

- SYDEC – Mr le président informe que le SYDEC est sollicité pour une installation de scierie sur notre territoire. Les besoins en surface, en puissance électrique, en dessertes routières sont des freins pour sa localisation. En collaboration avec tous les partenaires en matière de gestion de la forêt différentes possibilités sont à l'étude.
  
- Un point est fait par le président sur le contenu d'une réunion dans le cadre du lancement de la démarche de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. La commune de Frugères les Mines étant très concernée, il est nécessaire qu'elle se rapproche du cabinet d'études chargé de l'état des lieux et du diagnostic.